

COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 août 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence 10 votants : 10

L'an 2019 le 27 août à 20 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire en séance extraordinaire, sous la présidence de **Madame GAUTHIER Monique, Maire**.

Etaient présents :

PETIET Frédéric, **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André, **CUISANCE** François, **CRICQUI** Pierre, **MARTIN** David **VARLET** Christelle, **GOUHENANT** Marie-Thérèse,

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

Objet : remplacement de l'ordinateur- 20190827D001

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur doit être remplacé. Plusieurs devis ont été demandés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EURYDICE pour un montant de 928.33 H.T. y compris une maintenance de 15 € H.T mensuelle
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EURYDICE pour l'achat du logiciel Microsoft Office pour une année de 56.00 € H.T

Objet : pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie- 20190827D002

Madame le maire présente au conseil municipal le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.
- Autorise le maire à solliciter les entreprises compétentes afin d'obtenir des devis.
- Autorise le maire à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes concernés (DSIL, SIED, etc...) ainsi que les documents d'urbanisme et autres nécessaires à ce projet.

Objet : vente partielle de la parcelle ZA 482 par Monsieur VEJUX J-Noël au profit de la Commune de VALLEROIS-LORIOZ dans le cadre du projet de construction avec HABITAT 70- 20190827D003

Madame le maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction avec Habitat 70 sur les parcelles ZD 97 et ZA -400-477-480.

Il convient d'acquérir environ 1000m² de la parcelle attenante ZA 482 appartenant à Monsieur VEJUX Jean-Noël afin de disposer de la surface nécessaire au projet.

Un second acte de vente sera établi avec HABITAT 70 pour la cession de l'ensemble de l'emprise foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acheter à Monsieur VEJUX environ 1000 M² de la parcelle ZD 482. La vente est consentie et acceptée moyennant un montant de un euro symbolique pour tout prix.

Objet : vente de la parcelle ZD 84 à Monsieur VEJUX J-Noël - 20190827D004

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur VEJUX la parcelle ZD84, parcelle contigüe à son terrain, d'une superficie de 590m², pour un montant de 15 000 €.
Le vente se fera par acte administratif rédigé par la commune.

Objet : montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité-20190827D005

Madame le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergie auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Objet : assiette de coupe 2020-20190827D006

Madame le Maire informe le conseil municipal que la sécheresse a fait des dégâts dans tous les bois de la commune

Rien que dans le Bois rond plus de 100 arbres ont été abattus. Les membres de commission bois se rendront prochainement dans les autres bois pour répertorier les arbres secs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas faire de coupe pour 2020**

Les branchages de tous les arbres secs abattus seront marqués et distribués aux affouagistes

Objet : refonte et maintenance du site Internet -20190827D007

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir la refonte et la maintenance du site Internet de la commune à partir de janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise QID pour la refonte du site Internet pour un montant de 900 € TTC.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise QID pour la maintenance du site Internet pour un montant de 150 € TTC par an.